



**FORMATION
OBLIGATOIRE**

TARIF :
PAR PERSONNE
420 € HT
504 € TTC

ANIMATEURS
Formateurs labellisés
CPNE/IH.

METHODE
Cours théoriques,
outils
pédagogiques,
évaluation.

PROGRAMME MANAGEMENT

LE PERMIS DE FORMER

INTEGRER UN JEUNE ET L'ACCOMPAGNER

PUBLIC ET PRE REQUIS : Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur CHRD.

PLAN D'INTEGRATION DANS L'ENTREPRISE

La réussite d'un jeune en formation dépend pour beaucoup de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont il bénéficie en entreprise ; ce qui souligne le caractère fondamental de l'action des tuteurs et des maîtres d'apprentissage dans la formation des alternants.

Savoir accueillir, montrer aux jeunes, échanger avec les centres de formation, sont des compétences majeures que les tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent développer et mettre en œuvre constamment pour chaque alternant.

La formation permet de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la formation qualifiante, les missions et rôles des différents acteurs en présence, ainsi que toutes les notions nécessaires à une intégration réussie : communication, responsabilité, passion à transmettre, management et évaluation des performances.

FORMATION 2 JOURS

INTER ET INTRA ENTREPRISES - 14 HEURES - 6 A 14 PARTICIPANTS

■ INFORMATION SUR LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR D

PARTICIPER A L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'ARTICULATION DU PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ALTERNANT
PERMETTRE A L'ALTERNANT DE TIRER PROFIT AU MAXIMUM DE L'ALTERNANCE

■ INTEGRATION DE L'ALTERNANT À SON NOUVEL ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

CREER LES CONDITIONS D'UNE INTEGRATION PROFESSIONNELLE REUSSIE DANS L'ENTREPRISE, LE METIER ET PLUS LARGEMENT LE SECTEUR CHR D

■ ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT, ORGANISATION DU PARCOURS DE FORMATION

ACCOMPAGNER L'ALTERNANT DANS LA DECOUVERTE DU METIER ET DANS LA CONSTRUCTION DE SON PROJET PROFESSIONNEL

■ TRANSMISSION ET EVALUATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES EN SITUATION DE TRAVAIL

ORGANISER ET REALISER LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ALTERNANT EN SITUATION DE TRAVAIL
CONTRIBUER A L'EVALUATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS DE L'ALTERNANT TOUT AU LONG DU PARCOURS DE FORMATION

■ INITIATION AU DROIT SOCIAL : LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR D

APPLIQUER LES REGLES LEGALES ET CONVENTIONNELLES REGISSANT LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

VALIDATION DE LA FORMATION : Test d'évaluation. Remise d'une attestation de formation permis de former et un plan d'intégration du jeune à accueillir